



COVID-19 – Informations à destination des établissements scolaires et d’enseignement **(24 février 2020)**

Dans le cadre de la récente évolution des foyers d’infection au nouveau coronavirus SARS-CoV-2, et à la date du 24 février 2020, la Direction de la santé tient à informer les établissements scolaires et d’enseignement qu’aucune fermeture ou restriction des activités pédagogiques n’est indiquée pour motifs de santé publique au sein de ces établissements.

Pour rappel, en date du 31 décembre 2019, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été informée par les autorités chinoises d’un épisode de cas groupés de pneumonies dans la ville de Wuhan en Chine, dont la cause a ensuite été identifiée : il s’agit d’un nouveau coronavirus, appelé SARS-CoV-2. L’infection par ce nouveau virus peut provoquer de la toux, des difficultés respiratoires et de la fièvre ; cette infection a pris le nom de COVID-19.

A ce jour, l’infection par le SARS-CoV-2 a été confirmée chez près de 80.000 personnes au niveau global, principalement en Chine ou en relation avec la Chine. Au cours des derniers jours, des foyers d’infection sans contact identifié avec la Chine sont apparus en Corée du Sud et en Italie (régions de Lombardie et de Vénétie), suscitant l’inquiétude auprès de personnes en contact avec ces pays ou régions.

La liste des zones d’exposition à risque est accessible sur le site sante.public.lu dans la rubrique consacrée au Coronavirus. Cette liste est susceptible d’évoluer au cours des jours et semaines à venir.

Les personnes ayant séjourné dans ces zones sont considérées comme des contacts occasionnels, dont l’exposition est à faible risque pour le COVID-19. Conformément aux recommandations de gestion des contacts, seule une surveillance de la température et des signes d’infection est indiquée^{1,2}. Aucune exclusion scolaire n’est indiquée pour ces personnes au cours de la période de surveillance de 14 jours.

Par contre, les personnes ayant séjourné dans ces zones et qui présentent des symptômes de COVID-19 dans les 14 jours suivant leur retour sont considérées comme suspectes d’infection et doivent prendre contact avec l’inspection sanitaire (tel 24785650 ou via le 112 en-dehors des heures d’ouverture).

Dr Jean-Claude Schmit
Directeur

¹ <http://sante.public.lu/fr/prevention/coronavirus-00/gestion-des-contacts.pdf>

² <http://sante.public.lu/fr/prevention/coronavirus-00/coronavirus-algorithm-fr.pdf>